

à l'ombre et 109° au soleil. A Montréal, le thermomètre marquait 90° à l'ombre jeudi.

DUEL fatal.—Un duel au pistolet à deux pas a eu lieu le 22 de ce mois près du village de Webb (Kentucky) entre deux jeunes gens d'une distinction hors ligne, MM. Little Wells et Sandford B. Roberts. Wells, âgé de 22 et 24 ans avaient été ensemble et étaient amis intimes depuis leur enfance.

Deux coqs vivaient en paix, une poule survint Et voilà la guerre allumée. C'était en effet une femme, qu'ils aimaient l'un l'autre, qui fit de ces deux comparses inséparables, deux ennemis acharnés. Ils ont tiré ensemble au pistolet. Wells est tombé raide mort atteint d'une balle au milieu du front. Roberts a eu la poitrine traversée de part en part. Il a expiré le lendemain.

Incendie.—Le faubourg St-Jean vient encore d'être ravagé par un incendie qui a détruit une quinzaine de maisons. Le feu éclata vers 10 heures hier soir, 8 août, dans un hangar appartenant à M. S. Amiel, rue Dauphine, et se communiqua rapidement au magasin de M. Bureau, épicer. En quelques minutes toute la maison s'effondra plus qu'une masse de flammes; quand l'eau arriva, le feu avait déjà fait des progrès effrayants.

Les flammes poussées par la brise qui soufflait alors du N. E. traversèrent la rue Dauphine, et pendant plus d'une heure on craignait sérieusement pour la sécurité de tout le quartier qui se trouvait sous le vent. Les charbons enflammés pleuvaient de ce côté là et nombre de toitures furent incendiées.

Malgré les torrents d'eau lancés par l'aqueduc, le feu se propagea d'une manière alarmante du côté N. E. et atteignit bientôt les maisons de la rue Richelieu; il fallut abattre plusieurs bâisses pour circonscire l'incendie qui prenait des proportions inquiétantes.

Enfin, les efforts des compagnies du feu furent couronnés de succès et après avoir exercé ses ravages durant deux heures, l'élément destructeur fut maîtrisé.

L'église de St-Jean qui se trouvait en face des maisons incendiées a couru un grand danger, le clocher et une flèche ont été endommagés.

Aucune alarme n'a été donnée hier soir par le télégraphe; pour expliquer ce silence, on donne pour raison que l'appareil n'étant pas encore livré à la Corporation il ne se trouvait alors à la principale station personne pour recevoir et transmettre les signaux convenus.—C. du Canada.

EXPOSITION DE PARIS. (1867.)—Suivant le règlement d'un écrivain en glais il faut consacrer au moins 5 minutes de temps pour examiner un peu la vitrine de chaque exposant. On dit qu'il y en a 4,500, ce qui ferait donc 225,000 minutes, ou 3750 heures, ou 156 jours 6 heures. Comme on ne peut visiter l'Exposition que de 10 heures A. M. à 6 P. M. il n'y a que 8 heures par jour à donner à ses visites. Une personne prendrait donc pour cette inspect 15 mois 20 jours 2 heures en exposant qu'elle entretrait dans le palais tous les jours à dix heures du matin pour n'en sortir qu'à six heures du soir.

Mgr Etienne Leclerc Député copier pour le district de S. Hyacinthe, le 10 août, dans la paroisse de St. Charles une enquête sur le corps de Théophile Lévesque âgé de quinze ans. Verdier «noyé accidentellement».

Noyé.—nous avons la douleur d'annoncer la mort du fils de M. Jos. Pilon qui s'est noyé hier à Upton en se baignant. Il était âgé de 15 ans.

OSSEMENTS HUMAINS.—En 1812 quelques blessés de la bataille de Chateaugui furent transportés à la Pointe Claire où ils expirèrent. On les enterra sur le bord du fleuve à un mille environ, du village. Depuis les eaux ont emporté graduellement le sol qui les couvrait et leurs ossements sont aujourd'hui partiellement découverts.

Le Dr. Valois en a reconnu les os, qu'il a réduits à l'état terreux. On se propose d'en faire prochainement l'exhumation et de les confier au cimetière commun.

ACCIDENTS A MONTRÉAL.—Dimanche matin un soldat de 100^e régiment s'est tué, aux casernes Victoria à Montréal, en tombant de dessus le toit de l'édifice. Le même jour, un autre soldat de l'artillerie royale nommé McMaster, s'est noyé à l'île St. Helène, en se baignant.

Mardi un cultivateur de Tewksbury nommé Ampleman, âgé d'une soixantaine d'années est tombé mort dans sa voiture en se rendant à Charlesbourg.

M. Joseph Casagnette, de St. Anicet, jeune homme de 18 ans, est mort lundi dernier, après quatre jours de grandes souffrances, d'une échauffaison qu'il avait contractée en couchant du feu.

Il devait se marier le jour même de sa mort. Tous les bans étaient publiés.

VARIÉTÉS.

Dialogue dans un restaurant.—Garçon! donnez-moi la carte du jour.

—Voilà, monsieur. Ces messieurs desireraient-ils un fillet au mode?

—Non.

—Un gigot braisé!

—Non, monsieur.

—Des pois à la poulette?

—Eh! non! donnez-moi un peu de repit, garçon (Le garçon s'éloigne et revient quelques instants après).

—Il n'en reste plus.

—Les naïvetés de madame de B.... étaient quelques fois piquantes sans qu'elle eût la moindre idée d'y mettre de la prétention ou de la malice.

—Etant tête à tête avec son mari, il lui prit une si forte envie de bâiller que ces armes en coulaient.

—Avez-vous des chagrins, lui dit-elle tendre épon qui la vit tout en pleurs?

—Versez les dans mon sein, vous et moi nous ferons qu'un.

—Eh! l'est-ce la même réponse? madame de B.... quand je suis seule je m'enfonce.

—Une dame de société taillée en Hercule et qui ne soupçonne pas qu'il puisse exister dans le sexe faible et enchanter d'être le fort porteur d'une autre loi que la force masculine, entendait vanter la rare vigueur de Madame George Land.

—Vous me faites rire! s'écria-t-elle en haussant ses robustes épaules; je ne la connais pas mais d'avance si elle veut se mesurer avec moi je lui rends les poins à condition qu'il me sera permis le jour des jumeaux.

DECES.

A Joliette, le 11 du courant, Marie Alice Albertine, enfant de G. Champagne Avocat, à l'âge de trois mois.

L'enterrement aura lieu demain, à 7 heures A. M.

BULLETIN COMMERCIAL.

Prix du Marché de Joliette.

Samedi, 10 Août 1867.	
Pois, par minot.	6 0 6
Avoine, par minot.	2 0 2
Blé, par minot.	12 0 12
Seigle, par minot.	5 0 5
Orge, par minot.	5 0 5
Patates, par deux minots.	8 0 8
Fleur de Seigle.	15 0 15
Fleur de Blé par Quintal.	00 0 00
Sarrasin, par minot.	5 0 5
Poules par couple.	2 0 2
Cochons, par douzaine.	0 74 0 8
Beurre frais par livre.	0 74 0 8
Lard frais, par livre.	0 6 0 6
Lard salé, par livre.	0 6 0 6
Beaufrais, par livre.	0 5 0 5
Beuf gras, par livre.	0 3 0 3
Surge d'herbes, par livre.	0 3 0 3
Mutton par quartier.	1 6 2 0
Veau, par quartier.	2 0 2 6
Cochons gras, au cent.	25 0 28 0
Sauces, par livre.	0 10 0 10
Pois au cent.	24 0 25 0
Foin, par botte.	0 3 0 1
Paille par botte.	0 1 0 1

J. Bte. DESMARIS, Clerc du Marché.

Commerce

MARCHE EN GROS
(De la Miquette).

Montréal, 11 Août 1867.

Farine par qrt. de 196 lbs.—super extra \$9.00 à \$1.00; extra \$8.00 à \$8.50; de goût, \$7.75 à \$8.00; supérieure, blé du Canada, \$7.25 à \$7.35; supérieure, blé de l'Ontario, \$7.55 à \$7.60; supérieure, farine de la cité, \$7.50 à \$7.65; supérieure No. 2, \$7.95 à \$8.20; fine, \$8.30 à \$8.70; moyenne, \$8.50 à \$8.80; Recoupees, \$8.00 à \$8.25; farine en sac, à 3.75 à \$3.80 par 100 lbs., selon la qualité.

Blé par 60 lbs.—Blé du printemps du Haut-Canada, de \$1.35 à 1.60; blé du printemps de Chicago, de \$1.45 à 1.50 et de Milwaukee, de \$1.52.

Pois, par 60 lbs.—Noir, 94 à 95.

Blé d'Inde, par 56 lbs.—Nomminal à 75 c.

Avoine, par 32 lbs.—Dernières ventes de 15 c. en magasin.

Alcalis, par 100 lbs.—Potasse, premières 5.50, inférieures \$5.05 à 5.10. Perlasse, nominale à 6.40.

Lard, par qrt. de 240 lbs.—Mett 21.00 à 20.25 Prime Mett, 15.50 à 15.00; p. met de 11.50 à 15; Beurre par lbs.—Nomminal de 11 à 13 c.

Fromage par lb.—De 9 à 10 c.

Commis Demandé.

Un jeune homme expérimenté dans le commerce général, trouverait de l'emploi dans un des meilleurs magasins de cette ville.

Faire application à ce bureau.

Joliette 18 juillet, a. s. p.

ECOLE SUPERIEURE.

J'informe le public que le 10 Septembre prochain, j'ouvrirai, à l'Épiphane, une École Supérieure, où j'instruirai les jeunes gens et les jeunes personnes qui désirent obtenir des diplômes d'Épiphane.

L'enseignement sera en français, anglais et latin, et la tenue des livres, etc., etc. Une maîtresse anglaise sera attachée à mon établissement, en sorte qu'on ne paraîtra qu'en anglais aux Éléves pendant les classes.

Les élèves pourront se pensionner chez moi ou ailleurs, au gré de leurs parents. Le prix de l'enseignement est modique et les conditions faciles.

S'adresser à l'Épiphane, à MADAME IRÈNE GUYEAUX.

AUX ABONNÉS.

Ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé le montant de la souscription de la première année, échue le 15 Avril dernier, sont instamment priés de le faire au plus tôt.

LICITATION.

LUNDI LE VINGT-SIX de mois DAOUT prochain, à DIX heures de l'avant midi, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Roch de l'Achigan, seront vendus au plus offrant et dernier enchérissier, les immeubles ci-après désignés dont un moitié appartient aux enfants mineurs issus du mariage de feu Alexis Bourlaimont d'avec Dame Justine Bouchamp et l'autre moitié à cette dernière comme ayant été commune en biens avec le dit feu son mari, savoir:

1. Une terre sise dans la paroisse de St. Roch de l'Achigan, contenant trois arpents et demi de front sur vingt-huit arpents dans une ligne et vingt-sept arpents dans l'autre ligne de profondeur, tenant devant au Nord du Ruisseau St. Jean, derrière à Joseph Aumond, d'un côté à Joseph Piché et de l'autre côté à Luc et Contant, avec haies et y aigres.

2. Une autre terre sise au même lieu, contenant trois arpents de front sur cinq arpents de profondeur, tenant devant au Sud du Ruisseau St. Jean, derrière à Joseph Aumond, d'un côté à Joseph Piché et de l'autre côté à Luc et Contant, avec haies et y aigres.

3. Un morceau de terre sise au même lieu, contenant trois arpents de front sur cinq arpents de profondeur, tenant devant au Nord du Ruisseau St. Jean, derrière à Joseph Aumond, d'un côté à Joseph Piché et de l'autre côté à Luc et Contant, avec haies et y aigres.

4. Une autre terre sise au même lieu, contenant trois arpents de front sur cinq arpents de profondeur, tenant devant au Nord du Ruisseau St. Jean, derrière à Joseph Aumond, d'un côté à Joseph Piché et de l'autre côté à Luc et Contant, avec haies et y aigres.

5. Enfin une terre sise dans la paroisse de St. Roch, même paroisse, contenant un arpent de front sur vingt arpents de profondeur, tenant devant au Nord du Ruisseau St. Jean, derrière à Joseph Aumond, d'un côté à Joseph Piché et de l'autre côté à Luc et Contant, avec haies et y aigres.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire Soussigné—A. St. Roch d'Achigan.

EMV. ROCHER.

St. Roch, 20 Juillet 1867.

LICITATION.

ON MONDAY THE TWENTY-SIXth of the month of AUGUST, at TEN o'clock in the forenoon, at the door of the church of the parish of St. Roch, of the County of Richelieu, in the Province of Quebec, the undersigned, Notary Public, will sell by public auction, for cash, the following described property, which is a lot belonging to the minor children born from the marriage of the late Alex. Bouchamp & with M^{rs} Justine Bouchamp and the other half to the latter lady having been common to them with her said late husband, &c.

1. A lot situated in the parish of St. Roch de l'Achigan, containing three arpents and a half in front by twenty eight arpents in the other line and twenty seven arpents in the other line in depth, lying in front to the north of the Ruisseau St. Jean, in rear to St. Esprit River, on one side to Antoine Lapointe and on the other side to Joseph Piché, with a bath thereon erected.

2. Another lot, situated in the same place, containing three arpents in front, lying in front to the south of the Ruisseau St. Jean, in rear to Joseph Aumond, on one side to Joseph Piché and on the other side to Laurent Contant, with buildings thereon erected.

3. A piece of land situated at the same place, containing three arpents in front by five arpents in a line and four arpents in the other line in depth, lying in front to the north of the Ruisseau St. Jean, in rear to the south of the Queen's highway of the place, on one side to Aldric St. André and on the other side to the land formerly described which piece of land belongs to the lower part of the land of Aldric St. André.

4. Another land irregularly situated at the same place, containing about eight arpents in front by five arpents in depth, lying in front to the north of the Ruisseau St. Jean and the Queen's highway, lying at one side to Aldric St. André and at the other side to the land thereby described; this land forming the lower part of the land of Laurent Contant.

5. Lastly a land in wood situated at the hill St. Regis, same parish, containing one arpent in front by twenty arpents in depth, lying in front to the Queen's highway, in rear and on one side to Joseph Piché, and on the other side to Maurice Lescarbeau.

For the conditions, apply to the undersigned Notary, a St. Roch of l'Achigan.

EMV. ROCHER, N. P.

St. Roch, 20th July 1867.

AVIS PUBLIC.

DES SOUMISSIONS pour la construction d'une Église de l'Achigan, Comté et District de Joliette, seront reçues par les Syndics de la dite Paroisse, de ce jour au DIX-NEUF du présent mois d'Août 1867.

Les dits Syndics ne s'obligent pas d'accepter la soumission du plus bas prix, mais de choisir la plus convenable, déposée dans la maison presbytériale de la dite Paroisse, où ils peuvent être examinés chaque jour, depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Par ordre des Syndics, FRANÇOIS FERRAULT, Président des Syndics.

St. Mélanie, 9 Août 1867.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois à deux étages, bien terminée, avec une boulangerie y adossée, et autres dépendances, située sur la principale rue du village de la paroisse de St. Esprit. Une bâtisse adjointe est adossée en magasin.

Conditions libérales, S'adresser à Joliette à EUZÈBE VILLENEUVE.

Joliette, 2 mai 1867.



PROVINCE DU CANADA

BUREAU DU SECRÉTAIRE-PROVINCIAL.

Ottawa, 31 mai 1867.

Avis est par le présent donné que les personnes qui requièrent des passe-ports devront s'adresser au même temps au Secrétaire d'État d'Écarter d'accomplir dans chaque cas d'une description de l'applicant, signé par un Juge de Paix, aussi avec un honoraire de une poastre.

WM. McDUGALL, Secrétaire.

7 Juin

A VENDRE PAR LES SOUSIGNÉS.

1,000 Minots de Blé.

2,000 Poches de Fleur forte.

FARINE EN QUARTS.

DE TOUTES LES QUALITÉS.

250 Tinettes grasses pactées à Montréal sous leur direction.

Lard en quart "Mess" inspecté, "Thin Mess" "Prime Mess" "Thin Sides"

500 JAMONS

GARANTIS FRAIS ET MÉS.

—EN OUTRE—

Leur Stock ordinaire

DÉPICKERIES,

VINS,

LIQUEURS, &c.,

ET EN GROS.

A des prix qui défient toute compétition.

OUVIDE DUPRESNE & CIE.

No. 287 & 289.

RUE DES COMMISSAIRES.

MONTRÉAL.

Montréal, 11 Fév. 1867.

HOTEL DU PEUPLE.

ADOLPHE FERRAULT a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a ouvert le PREMIER MAI courant un

HOTEL

Au coin des Rues

ST. PAUL ET NOTRE-DAME

Presque en face du Marché.

où il aura constamment les BOISSONS de première qualité. La table sera toujours bien servie; et les plus grands égards seront prodigués aux voyageurs qui visiteront cet établissement.

Les gens de la Campagne y trouveront des écuries et remises convenables pour leurs chevaux et voitures.

Joliette, 2 Mai 1867.



L. A. DEROME, Artiste Photographe

EN FACE DU MARCHÉ.

PLACE BOURGET

JOLLETTE.

Joliette, 20 Avril 1866.



COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LIGNE DE LA MAILLE ROYALE

ENTRE

MONTRÉAL ET QUÉBEC,

ET LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE

Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres Ports intermédiaires.

A partir de Lundi, le 6 mai, et jusqu'à avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit, savoir:

Le Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du quai Richelieu vers 6 h. 15, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis soirs à 7 heures précises, arrêtant en allant et revenant, aux ports de Sorel, Trois-Rivières et Bâtiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certains de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce Vapeur, vu qu'un Tender devra les transporter aux Steamers Océaniques, et cela sans charge extra.

Le Vapeur MONTRÉAL, Capt. E. Nelson, partira tous les Mardis, Jeudis et Samedis soirs à 7 heures précises, pour Québec, arrêtant en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Bâtiscan.

Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Sorel, toutes les Mardis et Vendredis, à deux heures P. M., arrêtant en allant et revenant à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche, Port St. François; et partira de Trois-Rivières pour Montréal tous les Dimanches et Mercredis, à deux heures P. M., arrêtant à Lanoraie. A son voyage de Vendredi de Montréal il se rendra à Champlain.

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. Évariste Lalancette, voyageant sur les Rivières St. François et Yamaska, en connexion avec le Vapeur Columbia, à Sorel.

Le Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Daverly, partira du Quai Jacques-Cartier pour Sorel, toutes les Mardis et Vendredis, à deux heures P. M., arrêtant en allant et revenant, à Repentigny, La Vallée, St. Sulpice, Lanoraie et Berthier; et partira de Sorel tous les Dimanches et Mercredis à 4 heures P. M.

Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly, toutes les Mardis et Vendredis, à deux heures P. M., arrêtant en allant et revenant, à Vercheres, Contrecoeur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Belœil, St. Hilaire et St. Mathias, et partira de Chambly tous les Samedis, à deux heures P. M., et les Mercredis à midi pour Montréal.

Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier tous les jours (les dimanches exceptés), à trois heures P. M., et se rendra à l'Assomption les Lundis, Mercredis et Vendredis, arrêtant en allant et revenant à Boucherville, Varennes, Bout-de-l'Île et St. Paul d'Ermitte, et à Terrebonne les Mardis, Jeudis et Samedis, arrêtant aussi, en allant et revenant à Boucherville, Varennes, Bout-de-l'Île et Lachenaie. Il partira de l'Assomption tous les Lundis à 7 heures, A. M., Mercredis à 6 heures Vendredis à 5 heures, et de Terrebonne, les Mardis, à 5 heures, Jeudis à 7 heures, et Samedis à 6 heures.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un reçu, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No. 203, Rue des Commissaires.

J. E. LANIERE, Agent-général.

Bureau de la Cie. du Richelieu, Montréal, 6 Mai 1867.



CHEMIN A LISSES.

Depuis le 25 AVRIL courant jusqu'à la fin de l'automne prochain, les chars de "La Compagnie du chemin de fer de l'Industrie à Lanoraie," quitteront Joliette, tous les

LUNDIS ET JEUDIS,

à SIX heures A. M., pour conduire les passagers et transporter le fret à Lanoraie où l'un des bateaux de la Compagnie du Richelieu attendra le convoi.

Les MARDIS et VENDREDIS, les chars quitteront Lanoraie aussitôt après l'arrivée du Bateau à Vapeur.

Les chars arrêteront en allant et revenant à St. Thomas.

EUZÈBE VILLENEUVE, HOTELIER.